

# Conseil municipal

Ville de Brignais - 1er décembre 2021

# LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

## BUDGET VILLE

# Plan

- Contexte général
  - Le contexte international
  - Le contexte national
  - La situation des finances publiques
  - Le projet de loi de finances
- Tendances budgétaires et orientations
  - Les recettes de fonctionnement
  - Les dépenses de fonctionnement
  - La section d'investissement
  - La dette communale
- L'évolution des finances communales
  - La prospective du budget de fonctionnement 2020-2025
  - Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025

# Contexte général : la situation économique et sociale

# Le contexte international

Après une année 2020 marquée par une profonde récession économique liée à l'épidémie de Covid19 (-2,8%), les hypothèses pour 2021 se sont confirmées avec la reprise de la croissance qui devrait s'élever à 5,7% . Pour 2022, les prévisions sont plus modestes, elle devrait atteindre 4%.

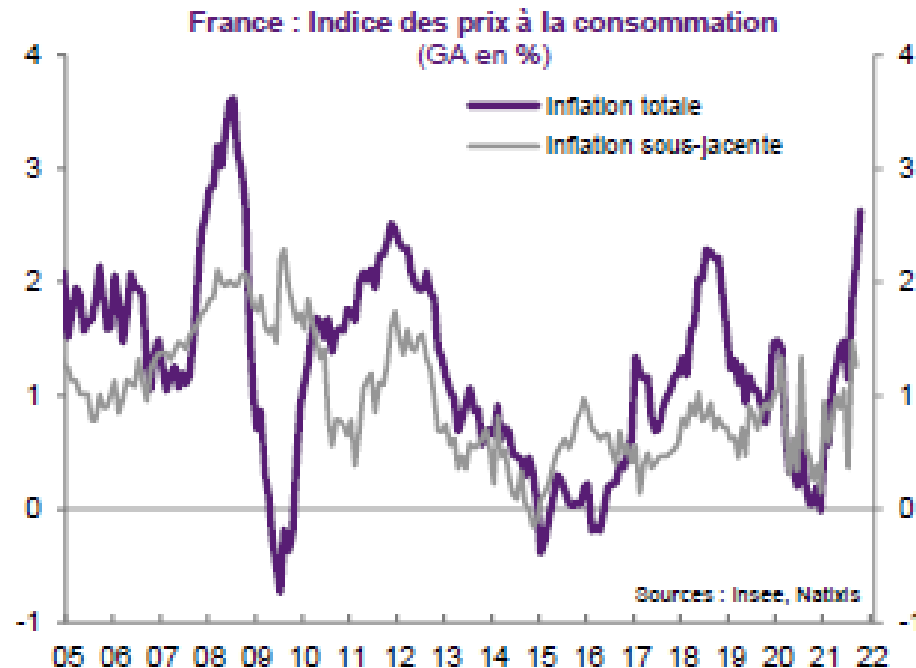
Concernant la zone euro, la récession de 2020 a atteint -6,5%. Pour 2021, la reprise de la croissance est espérée à hauteur de 5,1% puis 4,1% pour 2022. La reprise en Europe a été moins rapide qu'aux Etats Unis ou en Chine du fait d'une campagne de vaccination plus lente et de règles sanitaires plus strictes.

Cependant, la pénurie de matières premières et la remontée des prix de l'énergie mettent un frein à la reprise annonçant des ruptures de stocks sur des matières comme le bois, le papier ou encore le métal.

# Le contexte national

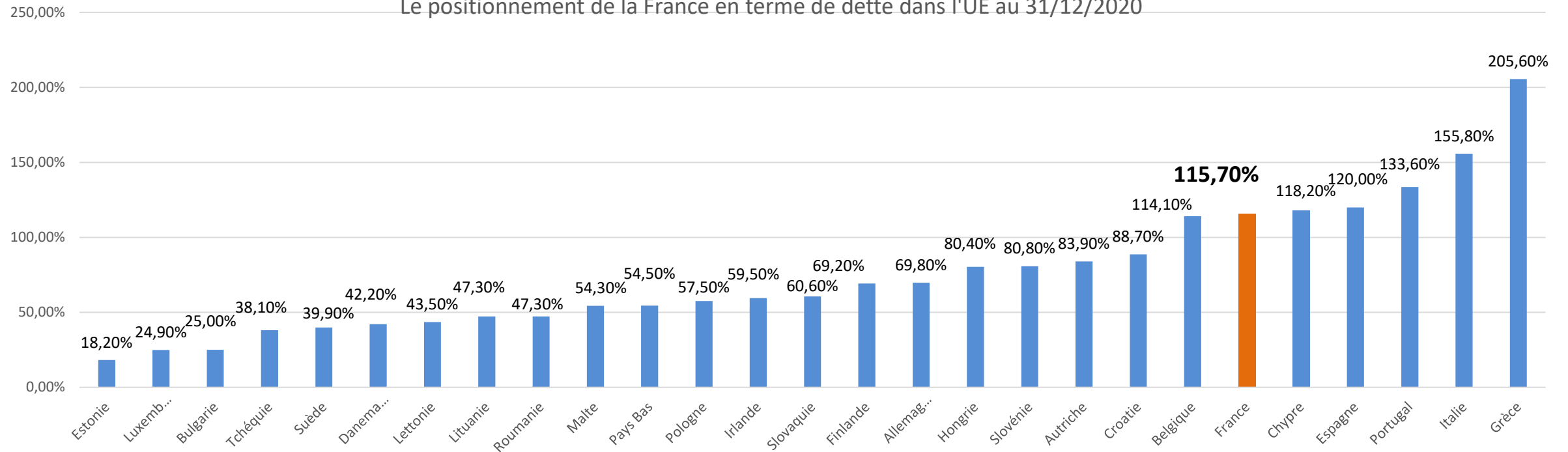
En France, la croissance pour 2021 devrait atteindre 6,75 % et l'année 2022 devra afficher une croissance de 4,2%

L'inflation en France en octobre 2021 s'élève à 2,6% sur 1 an. Pour 2022, il existe une grosse incertitude quant au seuil de l'inflation. Elle pourrait persister à un niveau élevé en cas de hausse des coûts des logements et prolongation de la pénurie d'approvisionnement.



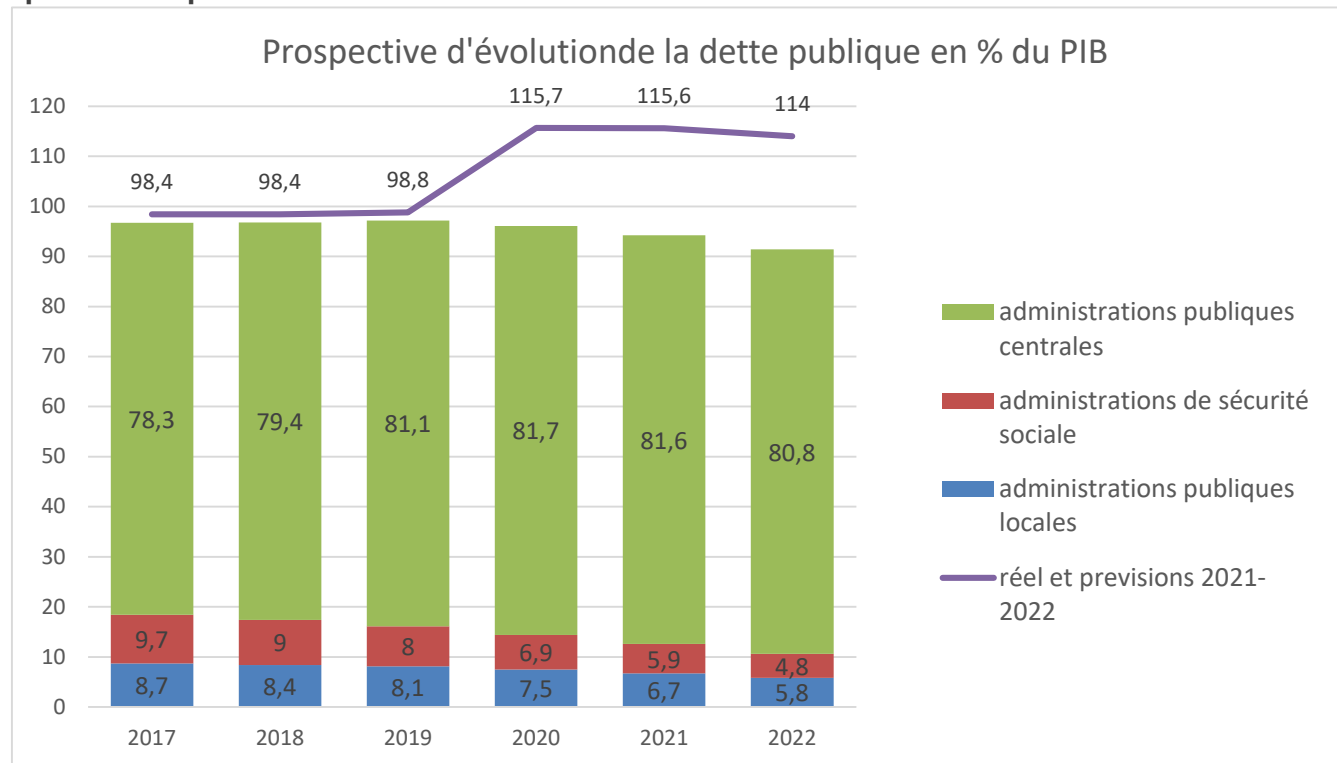
# La situation des finances publiques

Le positionnement de la France en terme de dette dans l'UE au 31/12/2020



# La situation des finances publiques

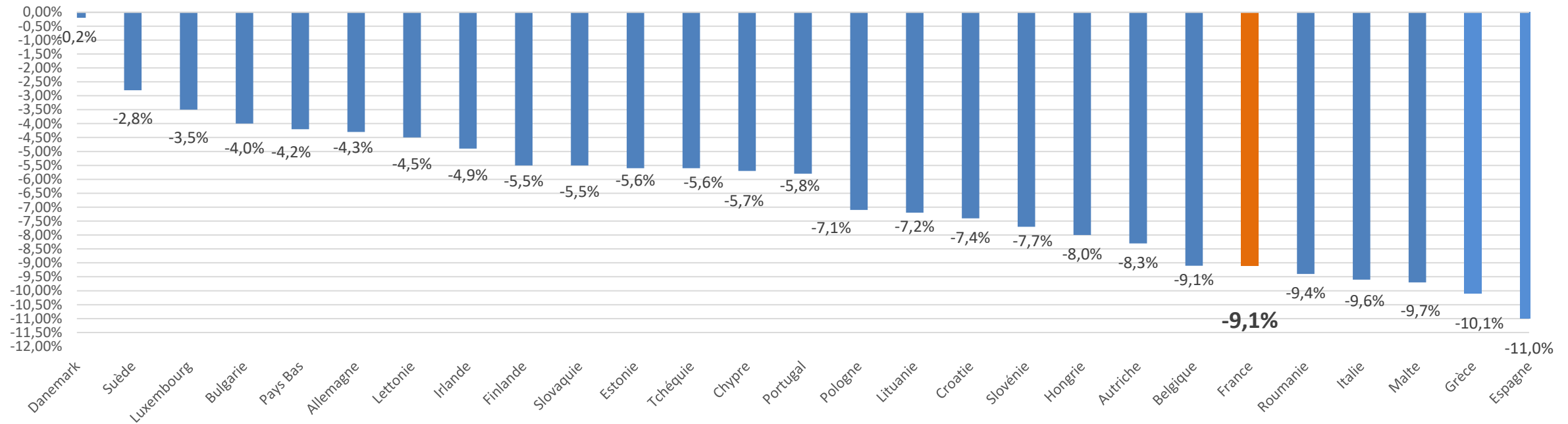
La loi de programmation 2018-2022 fixait des objectifs en matière de dette pour les administrations publiques centrales, la Sécurité sociale et les administrations publiques locales, avec une baisse de la dette globale, souhaitée dès 2020. Dès 2017, les prévisions ont toujours été dépassées. La crise sanitaire a complètement bouleversé les prévisions avec sur les années 2020 à 2022 une dégradation des ratios de dette. La loi de programmation des finances publiques touchera à sa fin en 2022. A la suite de l'élection présidentielle, il faudra s'attendre à une nouvelle loi de programmation prenant en compte l'impact de la crise et le remboursement de la dette.





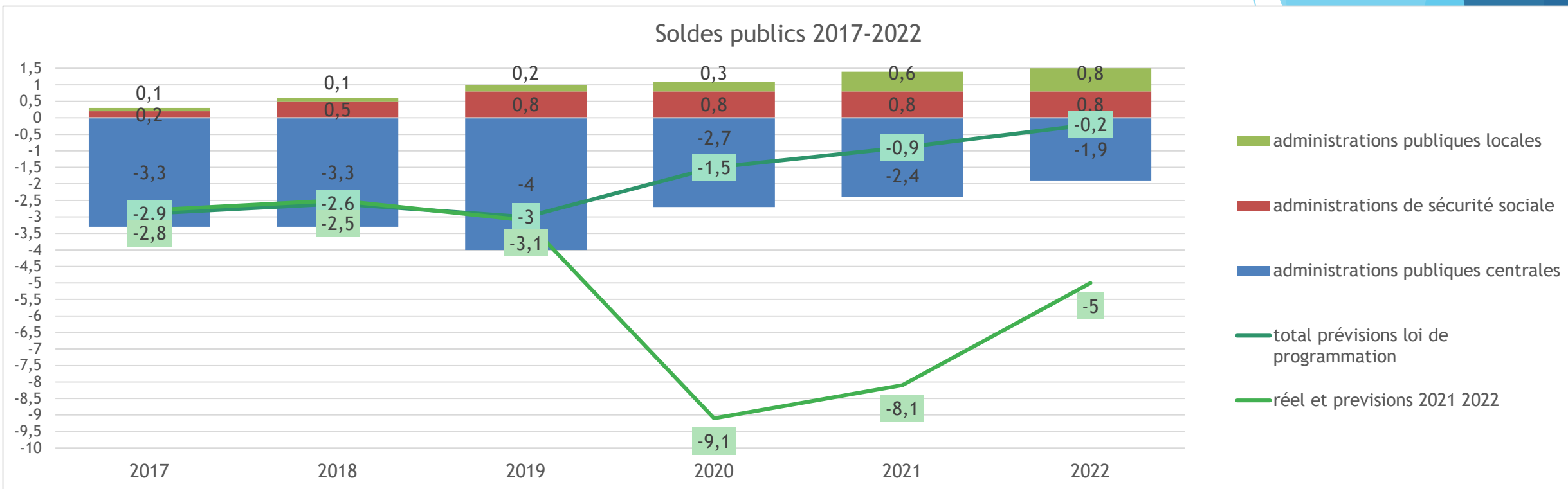
# La situation des finances publiques

soldes publics dans l'UE 2020



En 2020, l'ensemble des Etats membres ont déclaré un déficit public dont seulement 2 ont respecté le critère de Maastricht limitant le déficit public à moins de 3% du PIB

# La situation des finances publiques



La loi de programmation 2018-2022 n'est plus en phase avec la réalité économique. La crise financière a complètement dégradé la situation des finances publiques avec en 2021 un déficit prévisionnel de 8,1% et de 5% en 2022.

# La situation des finances publiques

L'objectif de maîtrise des dépenses publiques est maintenu selon les indicateurs d'évolution ci-dessous:

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôts	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	-0,3	-1,6	-0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

Le niveau de l'inflation actuelle laisse présager une baisse réelle des dépenses de fonctionnement des collectivités à partir du moment où l'orientation est figée à 1,2%

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

# Le projet de loi de finances : la réforme des indicateurs financiers

Parmi les indicateurs financiers, on retrouve : le potentiel fiscal, le potentiel financier ou encore l'effort fiscal.

Ces indicateurs sont essentiels puisqu'ils sont intégrés au calcul de nombreuses recettes comme la dotation globale de fonctionnement, le fonds de péréquation intercommunal et communal, la dotation de solidarité versée par la CCVG.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le mode de calcul de ces indicateurs a été remis en cause.

Afin de remédier à cela, le projet de loi de finances prévoit la prise en compte du nouveau panier de ressources des collectivités qui intègre entre autres la part départementale du foncier bâti aux communes et une fraction de TVA au EPCI, mais aussi le produit du coefficient correcteur, la compensation de l'Etat sur les exonérations de taxe foncière bâtie, les droits de mutation à titre onéreux, la taxe sur les pylônes, la taxe locale sur les publicités extérieures, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

# Le projet de loi de finances : la réforme des indicateurs financiers

La simulation de l'évolution du potentiel financier de la commune en application de la nouvelle formule entraînerait une baisse de 4,3% de l'indicateur passant ainsi de 1 527 € par habitant à 1 461 € par habitant, ce qui devrait avoir une conséquence positive sur nos recettes.

Or, cette baisse est à relativiser pour 2 raisons :

- D'une part il s'agit d'une hypothèse travaillée à périmètre constant or, les bases évoluent chaque année.
- D'autre part, il est prévu un impact total de cette réforme pour 2028 puisqu'un lissage doit s'appliquer entre 2022 et 2028 avec une neutralisation pour 2022, puis 10%, 20%, 40%, 60%, 80%. Dans cet intervalle, la commune ne percevra plus de Dotation globale de fonctionnement.

# La loi de finances : les autres mesures

En ce qui concerne les mesures plus classiques de la loi de finances 2022, on retrouve :

- Une enveloppe constante pour la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 27 milliards d'euros dont 18,3 milliards pour le bloc communal regroupant les communes et les intercommunalités. Cela signifie que pour absorber les hausses dues à la population ainsi que le financement de 190 millions supplémentaires pour la dotation de solidarité urbaine et rurale qui sont incluses dans la DGF, il faudra continuer à appliquer l'écrêtement sur le calcul des dotations.
- Pour l'enveloppe globale du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC), elle reste constante à 1 milliard d'euros, mais il se peut que dans les prochaines années il soit réévalué à hauteur de 1,2 milliards d'euros.
- Le texte prévoit une hausse sur l'enveloppe des dotations de soutien à l'investissement local qui va s'élever à 2,1 milliards d'euros

# Tendances budgétaires et orientations

# Préambule

Le budget 2022 s'inscrit dans une reprise de l'activité économique alors même que la situation sanitaire est plus qu'incertaine. A cela s'ajoutent les doutes autour d'une poursuite de l'inflation et des pénuries de matières premières.

Pour rappel, le budget 2021 intégrait le résultat 2020.

En 2022, le budget principal de la ville accueillera les services de la petite enfance comme suite à leur transfert du CCAS. Les dépenses réelles du budget ville vont donc augmenter de 9,71% par rapport au budget primitif de 2021.

A périmètre constant, la hausse aurait été limitée à 1,91%.

Quant aux recettes, elles augmentent de 8,12% (ou 2,98% hors transfert des services de la petite enfance).

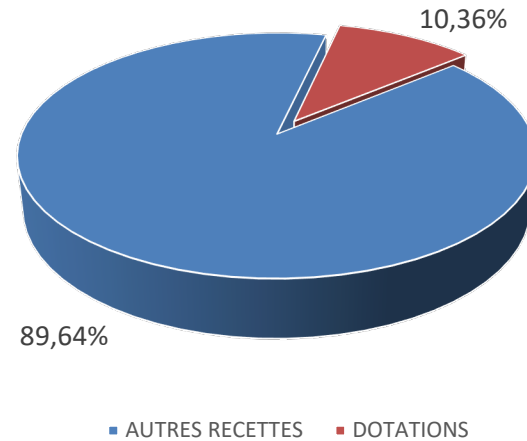


# Les recettes de fonctionnement

# Les dotations perçues

Les dotations perçues par la collectivité représentent 10,36% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal pour l'année 2022. Hors budget petite enfance, elles ne s'élèveraient qu'à 6,82%.

Part des dotations dans le BP 2022

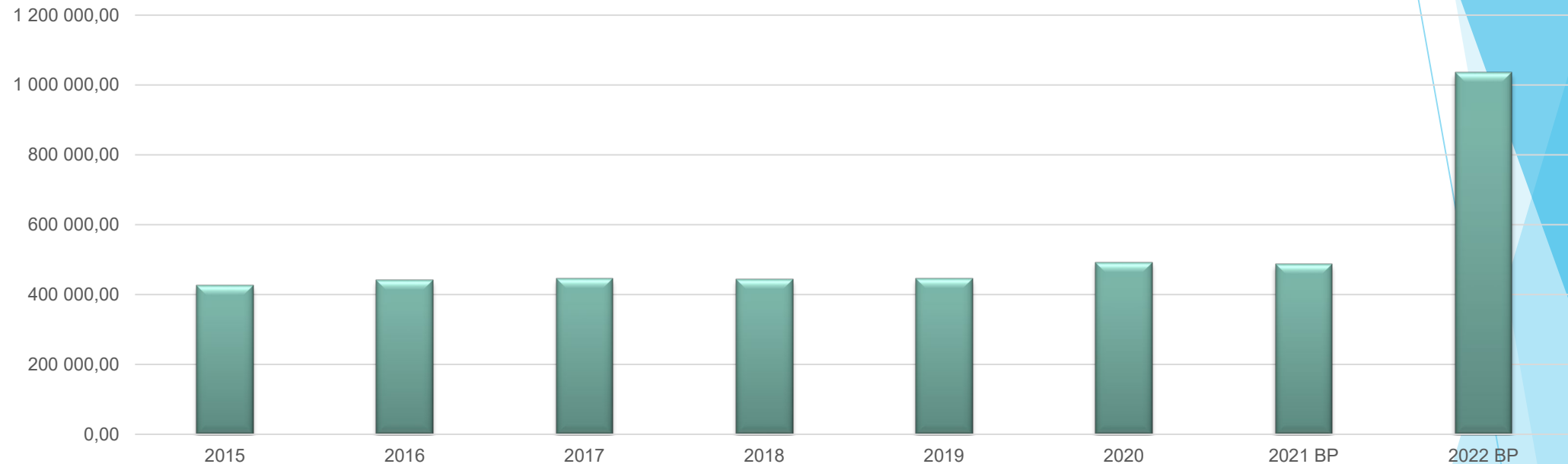


Parmi les dotations perçues par la commune, les plus importantes sont:

- La participation de la Caisse d'allocations familiales au contrat enfance jeunesse
- La dotation globale de fonctionnement
- Les compensations de l'Etat en matière de fiscalité et de scolarisation des élèves à partir de 3 ans dans les établissements privés sous contrat

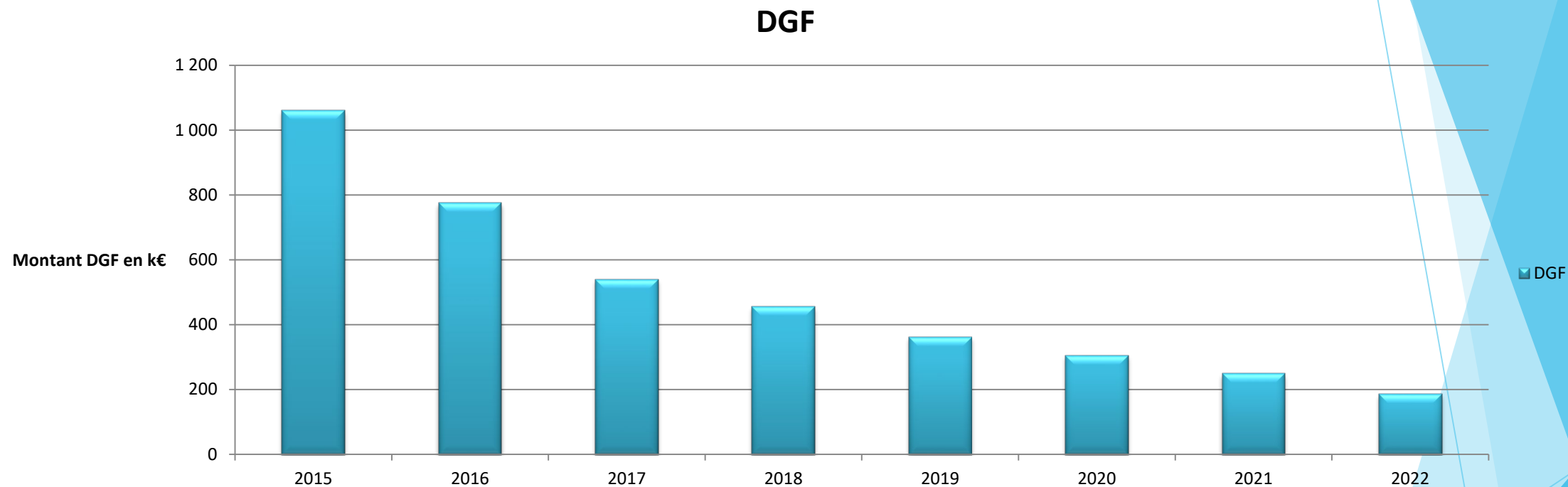
# Les dotations perçues

## AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



La participation de la Caisse d'allocations familiales sur le budget de la ville intègre le contrat enfance jeunesse 2019-2022, permettant la continuité des actions du contrat précédent. En 2022, il est intégré les prestations de service unique pour les actions de la petite enfance dont le montant prévisionnel global s'élève à 545 000 €. A périmètre constant, les recettes prévisionnelles sont stables par rapport à 2021.

# Les dotations perçues

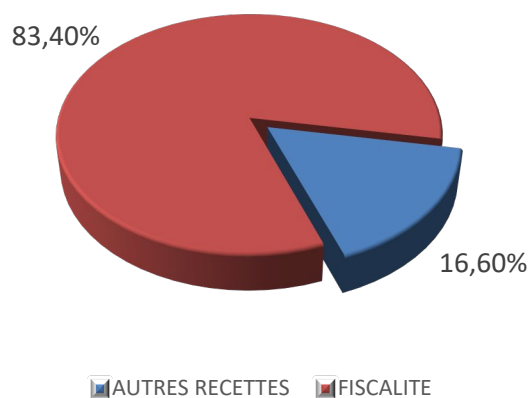


La dotation globale de fonctionnement perçue par la commune est en baisse depuis plusieurs années. Pour 2022, la commune maintient l'écèlement appliqué à la dotation pour un montant de 65 000 €. Cet écèlement sert à financer les variations mécaniques de l'enveloppe de DGF, évoquées plus haut, qui doit rester constante.

# La fiscalité

Les impôts et taxes représentent 83,40 % des recettes réelles de fonctionnement du budget communal de 2022 soit 12 841 000 euros.

Part de la fiscalité dans le BP 2022



Parmi les recettes d'impôts et taxes, on retrouve :

- les impôts ménages
- les reversements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité
- la taxe additionnelle aux droits de mutation
- la taxe sur l'électricité

# La fiscalité

BASES FISCALES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	<i>prévisionnel</i>	
							2021	2022
TAXE D'HABITATION	20 325 589	19 937 403	20 110 359	20 916 442	22 254 122	23 307 294	0	0
FONCIER BÂTI	17 529 364	18 180 611	18 335 499	19 015 670	19 494 563	20 167 506	20 082 000	20 995 731
FONCIER NON BÂTI	76 239	78 506	94 988	87 988	91 633	90 991	89 900	93 990
PRODUITS FISCAUX	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TAXE D'HABITATION	2 095 568	2 055 546	2 073 378	2 156 485	2 294 400	2 402 982	71 858	75 135
FONCIER BÂTI COMMUNE	2 823 981	2 928 896	2 953 849	3 063 424	3 140 574	3 248 985	3 235 210	3 382 412
FONCIER BÂTI DEPARTEMENT							2 215 045	2 315 829
FONCIER NON BÂTI	36 076	37 149	44 948	41 636	43 361	43 057	42 541	44 476
COEFFICIENT CORRECTEUR + AJUSTEMENT AU PDUIT FISCAL 2020 A 5700K€							271 571	283 927
COMPENSATION DEGREVEMENT TF							161 887	160 000
<b>TOTAL PRODUITS FISCAUX TAXES MENAGES</b>	<b>4 957 640</b>	<b>5 023 608</b>	<b>5 074 192</b>	<b>5 263 564</b>	<b>5 480 354</b>	<b>5 697 044</b>	<b>6 000 132</b>	<b>6 263 802</b>

Les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation pour les résidences principales depuis 2021. Il leur a été transféré la part départementale de taxe foncière accompagnée d'un coefficient correcteur permettant le maintien des produits fiscaux. Pour Brignais, ce coefficient s'élève à 1,048499.

Les taux des impôts ménages votés par la commune n'augmentent pas sur le budget 2022 :

- Taxe foncière bâtie : 27,14% dont 11,03 % basculé du département du Rhône
- Taxe foncière non bâtie : 47,32%

# La fiscalité

- La loi de finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Cet indice s'élève à 3,2% pour le mois d'octobre 2021

- Pour rappel

taux revalorisation des bases pour N+1	
2 015	1
2 016	0,4
2 017	1,2
2 018	2,2
2 019	1,5
2 020	0,2
2 021	3,2 IPCH d'octobre 2021

- Le budget 2022 intègre un produit fiscal de 6 117 000 € contre 5 853 000 € estimés en 2021 soit une hausse de 4,55% ainsi que le reversement des compensations de l'Etat liées au dégrèvement de taxes foncières pour 160 000 €

# Les reversements CCVG

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>REVERSEMENTS CCVG</b>	5 141 927	5 449 865	5 769 292	5 399 749	5 484 258	5 422 864	5 495 000	5 617 000
<i>dont attribution de compensation</i>	3 839 162	4 514 524	4 514 524	4 421 749	4 428 013	4 309 257	4 311 000	4 301 000
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1 302 765	935 341	1 254 768	978 000	1 056 245	1 113 607	1 184 000	1 316 000

- La Communauté de communes de la Vallée du Garon reverse à la ville une attribution de compensation et une dotation de solidarité.
- Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCVG à la commune de Brignais intègre la refacturation du service mutualisé de l'autorisation du droit des sols.
- La dotation de solidarité communautaire va s'élever à 1 316 000 € en intégrant une enveloppe de 328 000 € supplémentaires par rapport à 2021 soit 130 000 € de plus pour Brignais.

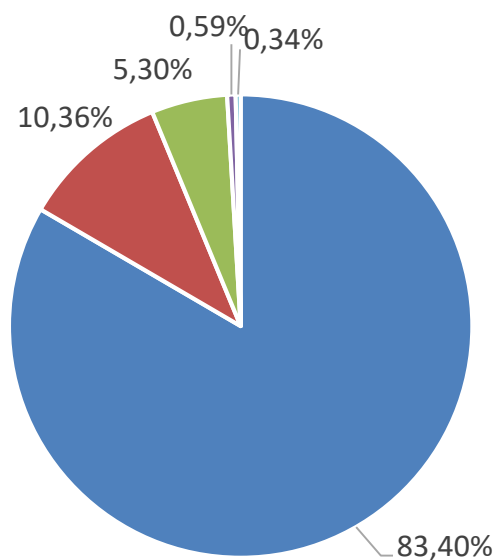


# Les autres recettes de fonctionnement

- Les produits des services s'élèvent à 816 000 € parmi lesquels on retrouve :
  - 290 000 € de restauration scolaire
  - 185 600 € de crèches
  - 70 700 € de redevance d'occupation du domaine public tous bénéficiaires confondus
  - 70 000 € de refacturation du service politique de la ville à la CCVG
  - 70 000 € de périscolaire
  - 45 000 € de remboursement à la cuisine centrale pour les repas des résidents de la Résidence Autonomie les Arcades
  - 17 000 € de concessions au cimetière
  - 16 000 € de mise à disposition de personnel aux budgets annexes
  - 15 000 € de recettes liées à la médiathèque
  
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 91 000 € et intègrent entre autres les loyers des logements communaux et la location des gymnases au collège, lycée et école privée.

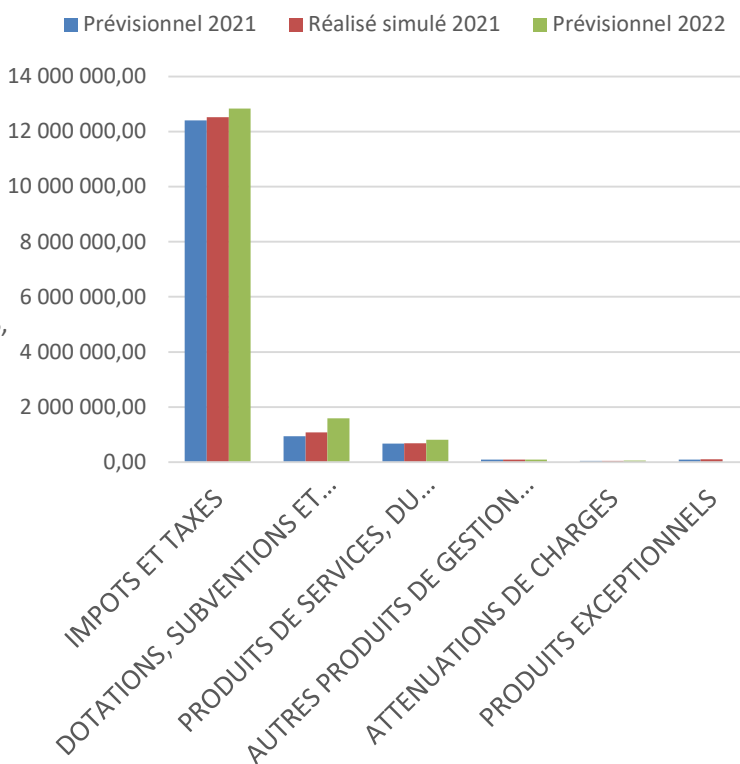
# Les recettes de fonctionnement du BP 2022

Recettes réelles de fonctionnement  
15 396 000 €

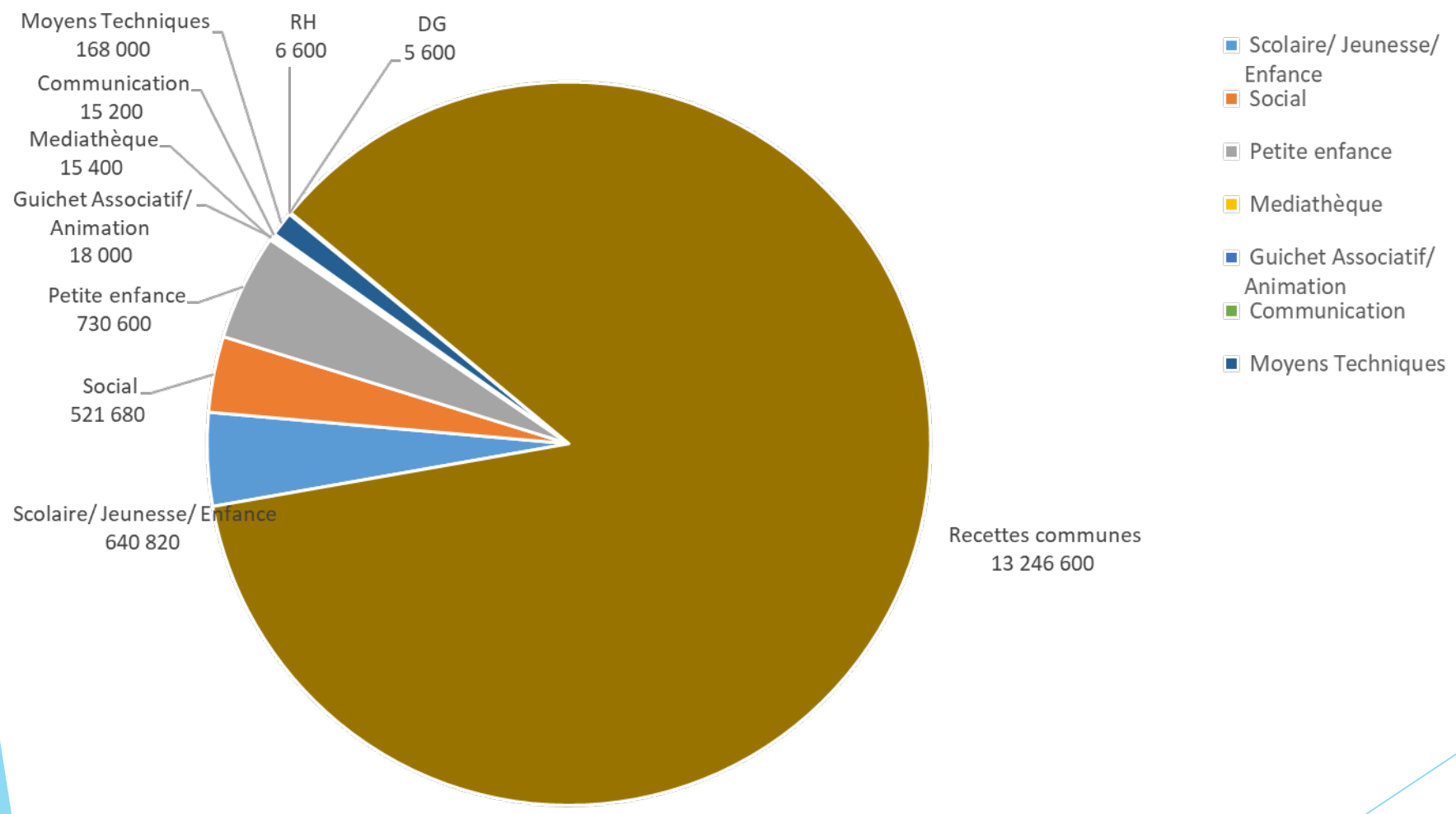


- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- ATTENUATIONS DE CHARGES

Evolution des recettes réelles  
de fonctionnement hors  
cessions



# Présentation analytique des recettes de fonctionnement



# Les dépenses de fonctionnement

# Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 886 000 €. Elles intègrent de nouvelles charges pour 185 000 €, parmi lesquelles on retrouve :

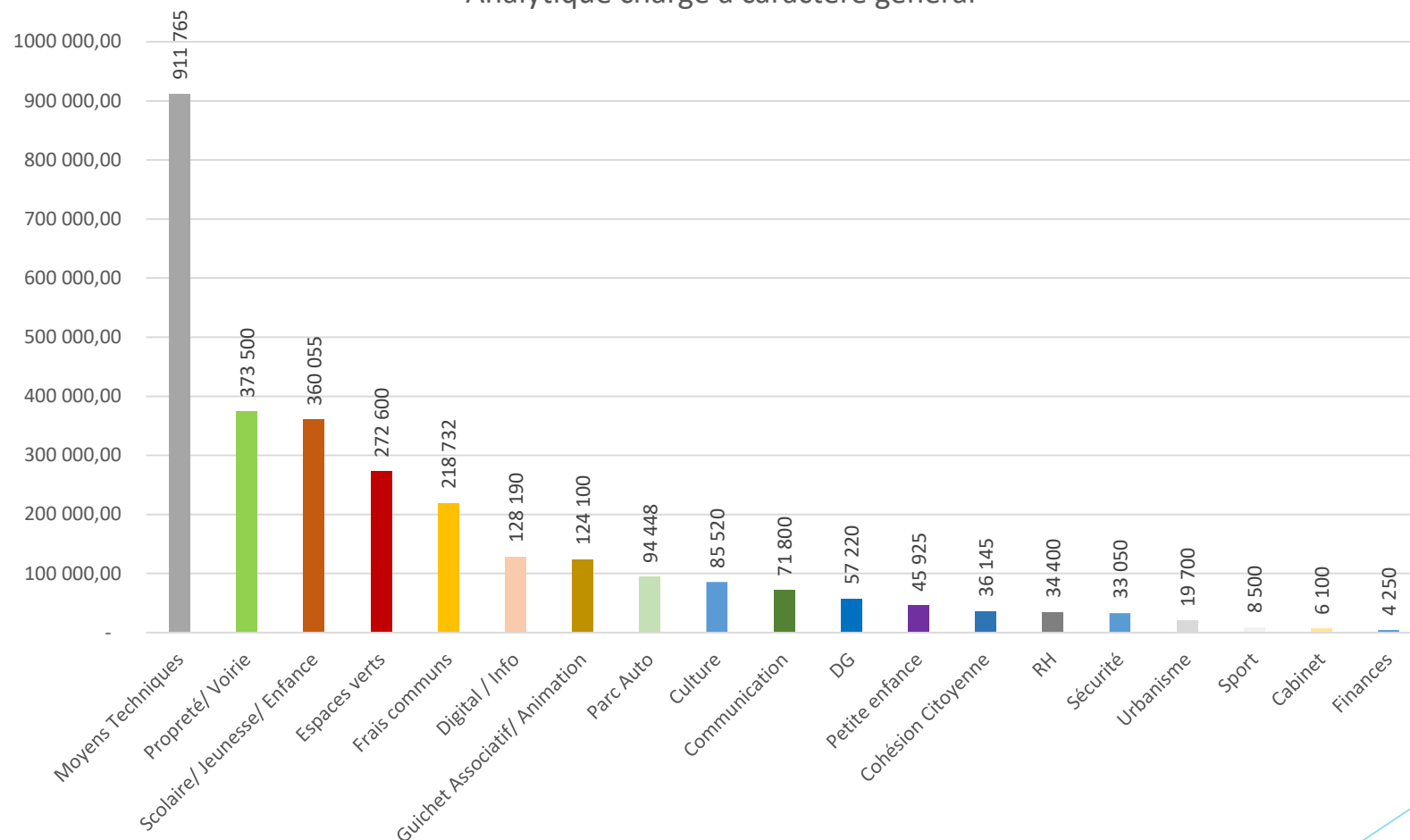
- L'externalisation des remplacements du nettoyage des bâtiments
- L'externalisation de nouveaux espaces verts et le désherbage des trottoirs
- L'externalisation du contrôle des « pass sanitaires » au Briscope jusqu'en juillet 2022
- L'externalisation de la restauration scolaire des CM1 et CM2 de l'école Fournion
- Des frais d'étude sur le bilan « politique de la ville », une réflexion autour de la restauration scolaire mutualisée au niveau du territoire, ou encore un audit sur le service des ressources humaines

Parallèlement, on observe des réaffectations comptables pour 108 000 € :

- L'intégration des services de la petite enfance : crèche familiale, crèche collective, relais d'assistants maternels et service animation jeu

# La répartition analytique des charges à caractère général du BP 2022

Analytique charge à caractère général



# Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel en 2022 s'élèveront à **8 121 000 €**

➤ Les mesures principales impactant le budget 2022 sont les suivantes :

- Le transfert de la sphère petite enfance initialement rattachée au CCAS de Brignais vers la Ville de Brignais. Effectif concerné : **33** agents ce qui représente une enveloppe de **1 452 000 €**
- Un GVT (Glissement vieillesse et technicité) représentant **1%** de la masse salariale soit **72 000 €** : cette enveloppe tient compte des évolutions de carrière et revalorisations salariales prévues et à prévoir en 2022
- Une réorganisation des services conduisant à la création des postes suivants pour **67 000 €** :
  - Dans le cadre du développement du « digital » au sein de la Collectivité : création d'un poste de Chef de projet innovation numérique
  - Création d'un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 50% pour renforcer la Direction de l'évaluation des politiques publiques + un poste d'apprenti en contrôle de gestion à partir de septembre 2022
- 1 tour d'élection supplémentaire ainsi qu'une enveloppe pour les agents recenseurs : **soit +13 800 €**

# Les dépenses de personnel

## ➤ Les changements de temps de travail

- 1 reprise à temps complet (TP 80% précédemment) au restaurant scolaire
- 1 transformation d'emploi à TNC 80% (temps complet en 2021) au SAE
- 1 transformation d'emploi à TNC 60% en temps complet à la Plateforme
- 1 transformation d'emploi à TNC 50% (temps complet en 2021) à l'UEM

## ➤ Le recours à des agents contractuels

- 2 remplacements maternité au SCOM et à l'UEM
- 5 contrats d'apprentissage : 1 CAB, 1 Plateforme, 1 Contrôle de gestion, 2 espaces verts
- 4 services civiques (médiathèque / SAVA / Plateforme / Ludothèque)
- 7 saisonniers estivaux pour les ST - Cadre de vie (2 saisonniers), espaces verts (3 saisonniers) et UEM (2 saisonniers)
- Des animateurs vacataires pour l'ALSH, le renfort périscolaire
- Des vacataires intervenant au restaurant scolaire, pour les manifestations annuelles
- Des remplacements ponctuels pour les services sous tension : restauration scolaire
- 3 remplacements pour Congé maladie ordinaire (CMO) et Congé longue durée (CLD) :  
soit **55 800 €**



# Les dépenses de personnel

## ➤ Les créations / suppressions de postes

- Création d'un poste de Chef de projet innovation numérique avec le transfert d'un agent de la RCAVB vers la Ville
- Création d'un poste d'apprenti au Cabinet du Maire
- Création d'un poste permanent à temps complet au SAVA
- Création d'un poste d'apprenti à la Plateforme
- Création d'un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 50% pour renforcer la Direction de l'évaluation des politiques publiques
- Création d'un poste d'apprenti en contrôle de gestion pour renforcer la Direction de l'évaluation des politiques publiques à partir de septembre 2022
- Transfert donnant lieu à la création de **33 emplois** du CCAS vers la Ville (sphère petite enfance)
- Suppression d'un poste d'agent volant
- Suppression d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts (remplacé par une prestation de service)
- Non remplacement d'un agent de l'UEM parti (mutation externe) pour l'année 2022 en raison des travaux sur le site de Jean MOULIN

# Les dépenses de personnel

## ➤ Les départs en retraite prévus

- 1 départ en retraite en janvier 2022 (SAE)
- 1 départ en retraite en mars 2022 (Médiathèque)
- 1 départ en retraite deuxième semestre 2022 (Police Municipale)
- 1 retraite pour limite d'âge en novembre 2022 (SAE)

# Les chiffres de personnel pour l'année 2020

➤ Représentation des dépenses de personnel pour 2020  
(données sociales extraites du rapport social unique (RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)

➔ Les charges de personnel représentent 52,06 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>13 129 454 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>6 835 207 €</b>	➔	<b>Soit 52,06 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

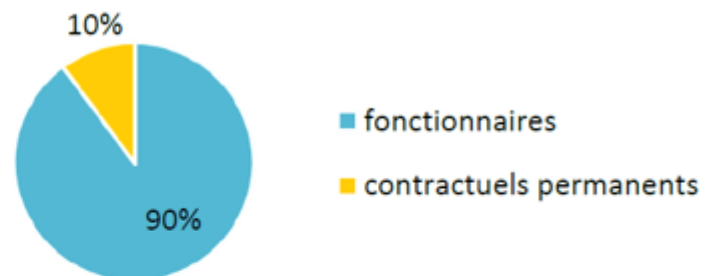
<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>4 233 250 €</b>
Primes et indemnités versées :	642 094 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	60 798 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	55 485 €
Supplément familial de traitement :	48 240 €
Indemnité de résidence :	28 580 €

# La structure des effectifs de 2020

## Effectifs

➔ 147 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

> 132 fonctionnaires  
> 15 contractuels permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

Personnel temporaire intervenu en 2020 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

*Nota : Les 33 élus ne sont pas comptabilisés dans la présentation ci-dessus.  
Les données relatives aux emplois non permanents ne sont pas renseignées dans le graphique ci-dessus mais la collectivité emploie un collaborateur de cabinet, des apprentis, des vacataires, des services civiques et un contrat de projet.*

*(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)*

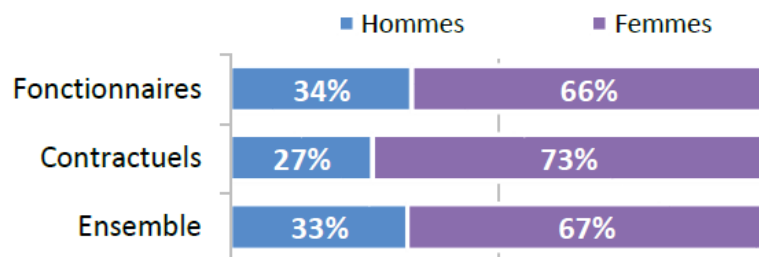
# La structure des effectifs de 2020

## Caractéristiques des agents permanents

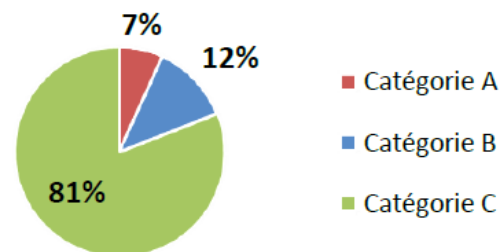
### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%	53%	35%
Technique	44%	20%	41%
Culturelle	5%		4%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	9%	7%	9%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	5%	20%	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ➔ Répartition par genre et par statut



### ➔ Répartition des agents par catégorie



### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	23%
ATSEM	9%
Rédacteurs	7%
Adjoints d'animation	6%

(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)

# La structure des effectifs de 2020

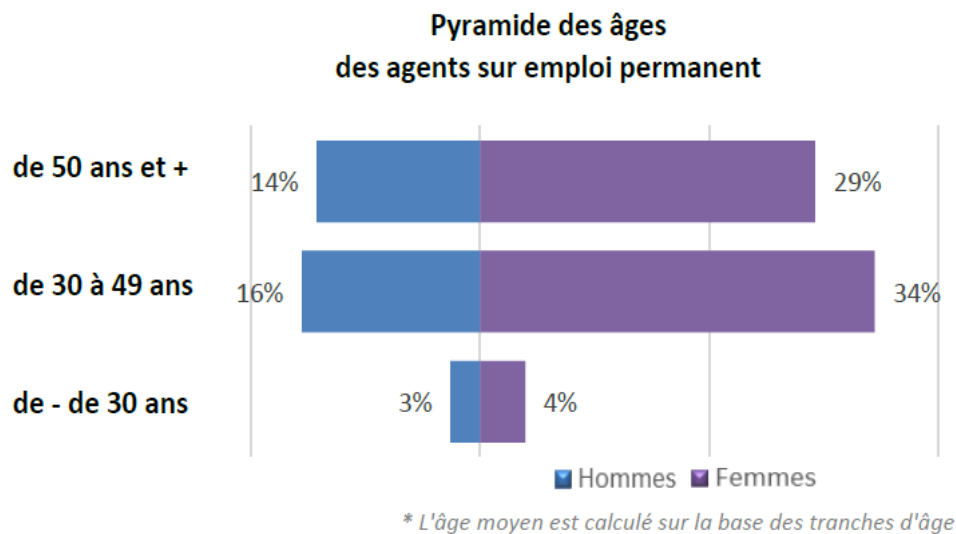
## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,24
Contractuels permanents	38,75
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,14</b>

Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 24,2857142857143 à 29,2857142857143



(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)

# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

## ➤ La rémunération des agents

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 140 €	36 222 €	32 861 €	s	26 689 €	23 617 €
Technique	50 832 €		41 080 €		26 346 €	22 878 €
Culturelle	s		s		28 423 €	s
Sportive			s			
Médico-sociale					25 867 €	s
Police			s		34 321 €	
Incendie						
Animation					26 990 €	23 156 €
Toutes filières	49 881 €	36 222 €	36 046 €	s	26 804 €	23 083 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)

# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,17 %

## Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

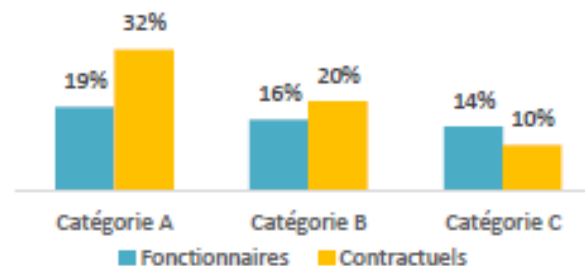
Fonctionnaires	14,95%
Contractuels sur emplois permanents	16,72%
<b>Ensemble</b>	<b>15,17%</b>

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA  
Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



3234 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020  
1045 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)



# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

## ➤ Autres avantages et éléments de rémunération

- **Prime de fin d'année**

Les agents bénéficient d'une prime de fin d'année, attribuée sous conditions et proratisée selon le temps de travail et la présence des agents,  
Le montant de cette prime est fixé à **1 311,71 € bruts** pour un agent à temps complet.

- **Titres de restauration**

Les agents peuvent, s'ils le souhaitent bénéficier de titres de restauration dès lors qu'ils atteignent 3 mois de services effectifs révolus.

La valeur faciale des titres de restauration octroyés par la VILLE et le CCAS de Brignais est de **5,50 €**.

La part employeur est fixée à la date à 3 € et la part salariale à 2,50 € (soit respectivement une prise en charge à 55 et 45 %).

La question de la revalorisation de la valeur faciale des titres de restauration est soulevée par les représentants du personnel et doit être étudiée,

# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

- **Participation employeur mutuelle labellisée**

Dès lors que les agents adhèrent à un contrat de mutuelle labellisée, dispositif spécifique aux agents publics, ils peuvent bénéficier d'une participation employeur selon leur situation :

- Adhérent isolé : **18 €** mensuels
- Couple ou Adhérent adulte + 1 à 2 enfants : **33 €** mensuels
- Famille (2 adultes + enfants ou 1 adulte et 3 enfants et +) : **50 €** mensuels

- **Participation employeur prévoyance**

La Ville et le CCAS de Brignais disposent d'une convention de participation avec le Centre de gestion sur le risque prévoyance. Les agents souhaitant adhérer à ce dispositif peuvent bénéficier d'une participation employeur dont le montant est attribué selon la tranche de rémunération.

- **Attribution de chèques CESU**

La Ville et le CCAS de Brignais attribuent à leurs agents dont les enfants à charge sont gardés par un assistant maternel ou une structure d'accueil collectif des chèques emploi services universels (CESU). Le montant attribué est défini en fonction du nombre de jours travaillés.

Exemple : un agent travaillant 5 jours hebdomadaires peut bénéficier d'un titre CESU d'une valeur de **45 €** mensuels.

# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

## ➤ Les avantages en nature

- **Les logements de fonction**

Les logements de fonction sont définis par les délibérations du 19 novembre 2015 uniquement pour nécessité absolue de service qui prévoient 8 logements répartis comme suit 3 pour les policiers municipaux et 5 pour les gardiens des équipements sportifs et culturels.

- **Les véhicules de fonction**

La collectivité ne met pas de véhicule de fonction à disposition.

# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

## ➤ Le temps de travail des agents

3 cycles de temps sont proposés au sein de la ville et du CCAS de Brignais :

- 35 heures hebdomadaires ;
- 36 heures hebdomadaires ;
- 39 heures hebdomadaires.

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 2 jours de repos hebdomadaires ;
- Une moyenne de 8 jours fériés ;
- Les congés annuels et jours d'ARTT.

La durée légale du temps de travail annuel doit être égale à **1600 heures + 7 heures** dédiée à la journée de solidarité.

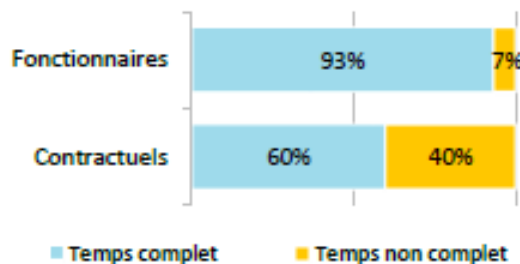
Les agents disposent actuellement de congés de fractionnement attribués d'office lorsqu'ils sont présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et de 1 à 3 jours d'ancienneté par tranche de 5 années révolues de service effectifs publics.

En application de la réglementation en vigueur, un travail est en cours à ce sujet et l'autorité territoriale prévoit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 que les **congés d'ancienneté soient supprimés** et les **jours de fractionnement soient attribués sous conditions réglementaires**. Les agents réaliseront donc tous à compter de cette date les 1607 heures de travail annuel.

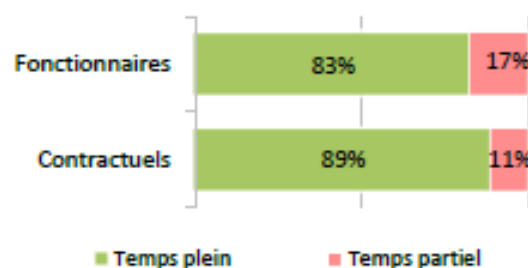
# Les conditions de rémunération et la durée effective du travail de 2020

## — Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	33%	100%
Administrative	9%	13%
Médico-sociale	8%	100%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
26% des femmes à temps partiel

(données sociales extraites du rapport social unique(RSU) VILLE + RCAVB réalisé au titre de l'exercice 2020)

### ➤ Logiciel de gestion des temps et des activités

La gestion du temps et des activités est contrôlée par un système de badgeage. Cela permet aux agents de bénéficier d'un décompte de leur temps de travail à la minute près avec un traitement mensuel, hors heures complémentaires et supplémentaires, du temps de travail en plus.

# La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

- Le processus et le contenu des lignes directrices de gestion sont très hétérogènes d'une collectivité à une autre : au regard de ses effectifs, des problématiques RH propres à sa collectivité et des orientations des Elus. Il s'agit de définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

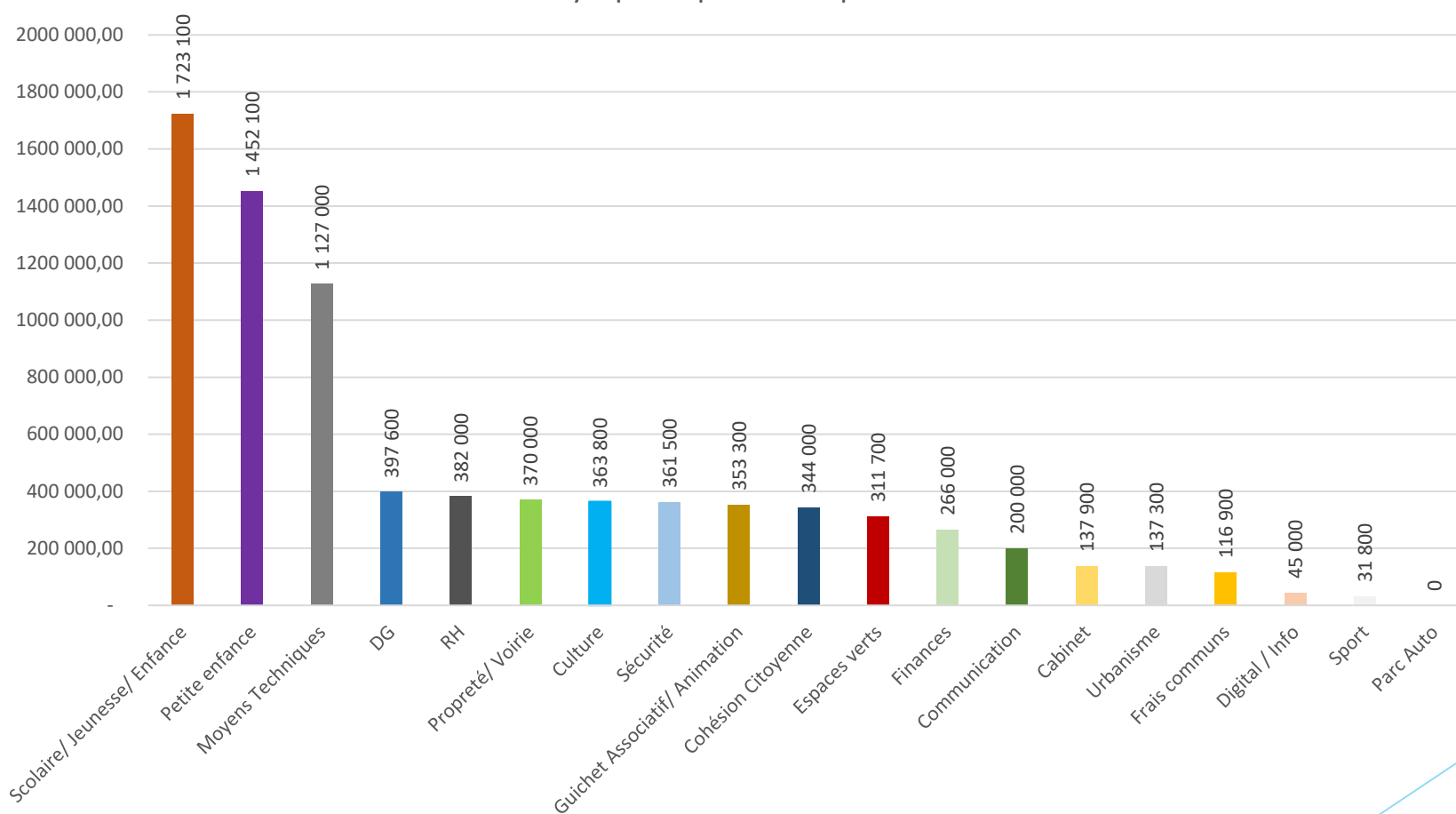
*Cf. loi transformation de la fonction publique (décret du 29 novembre 2019).*

Il s'agit d'un **nouvel instrument souple de gestion des ressources humaines** :

- **Stratégie pluriannuelle de pilotage des RH**
- **Orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours**
- Les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne ont été arrêtées par la collectivité.
- Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle sont en cours d'élaboration à partir du rapport social unique. Cela permettant une analyse fine de nos enjeux et problématiques RH actuelles (recrutement, développement des compétences, dialogue social, rémunération ...)

# La répartition analytique des charges de personnel du BP 2022

Analytique dépenses de personnel



# Les participations et subventions

Les participations et subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif.

L'évolution des subventions de fonctionnement aux budgets annexes:

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RCAVB	540 150,00	558 600,00	559 000,00	559 000,00	553 000,00	282 000,00	310 000,00
CCAS	109 160,00	77 000,00	136 100,00	147 000,00	134 000,00	88 000,00	160 000,00
PETITE ENFANCE	439 840,00	356 500,00	393 800,00	414 000,00	437 200,00	394 000,00	
FRPA	14 280,00	39 000,00	120 600,00	173 000,00	95 500,00	0,00	146 000,00
<b>sous-total RCAVB+CCAS+PE +FRPA</b>	<b>1 103 436,00</b>	<b>1 031 100,00</b>	<b>1 209 500,00</b>	<b>1 293 000,00</b>	<b>1 219 700,00</b>	<b>764 000,00</b>	<b>616 000,00</b>

PART DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE BUDGET PRIMITIF

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RCAVB	81,31%	82,55%	81,87%	81,61%	80,78%	57,20%	74,47%
CCAS	68,92%	62,12%	74,01%	84,92%	84,33%	47,79%	70,58%
FRPA	1,74%	4,54%	13,25%	17,97%	10,56%	0,00%	17,58%

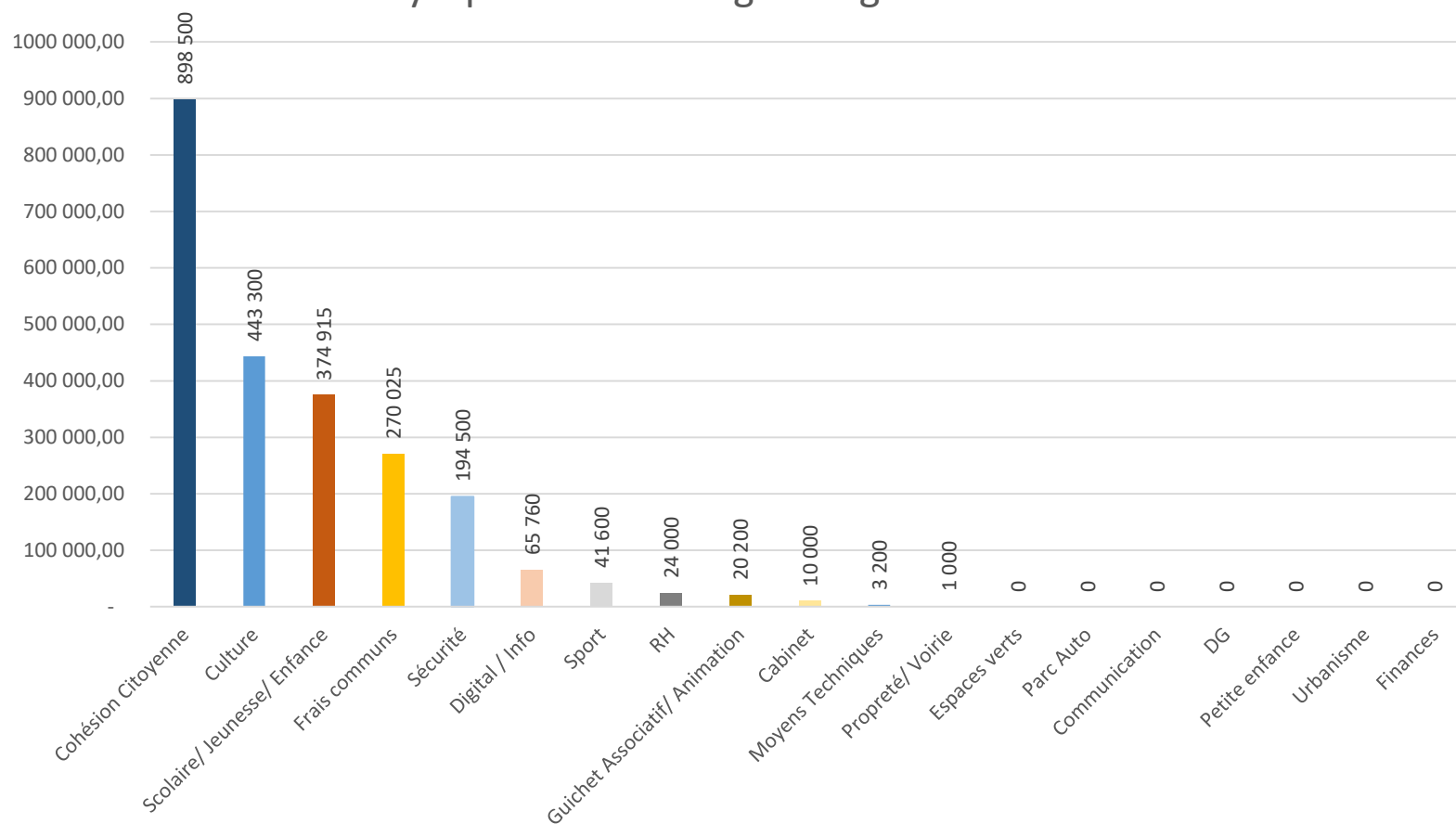
Le soutien aux associations est en hausse avec : 531 000 € versé au centre social, 111 000 € versé à l'école de musique, 335 000 € versé à l'OGEC et 173 000 € pour les autres associations

Les participations aux syndicats sont estimées à 302 000 € environ



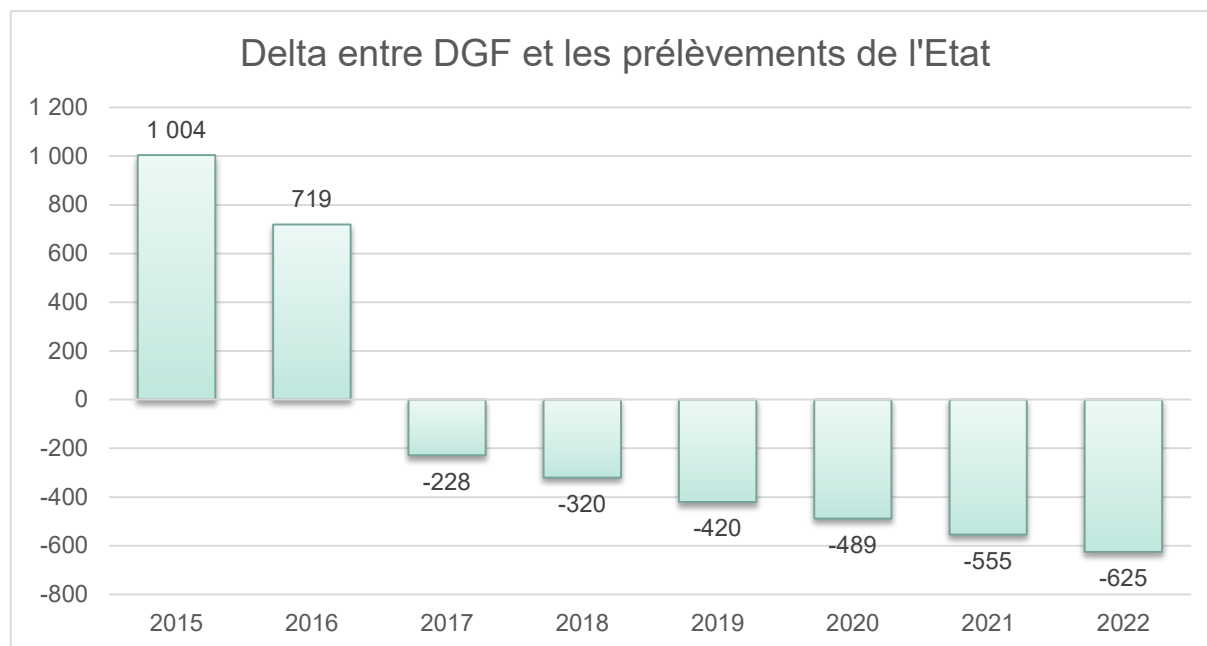
# La répartition analytique des autres charges de gestion courante du BP 2022

Analytique autres charges de gestion courante



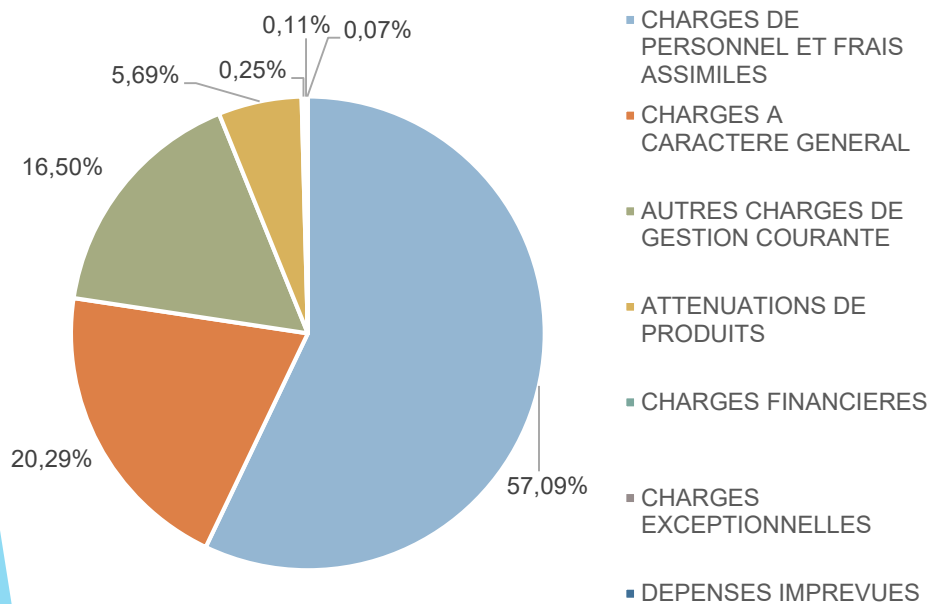
# Atténuations de produits

- La commune reversera à l'Etat un montant d'environ 810 000 € au titre :
  - Du prélèvement SRU à hauteur de 75 000 €
  - Et du fonds de péréquation intercommunale et communale à hauteur de 735 000 €
- Les versements faits à l'Etat s'élèvent à 810 000 € contre 185 000 € de DGF attendue

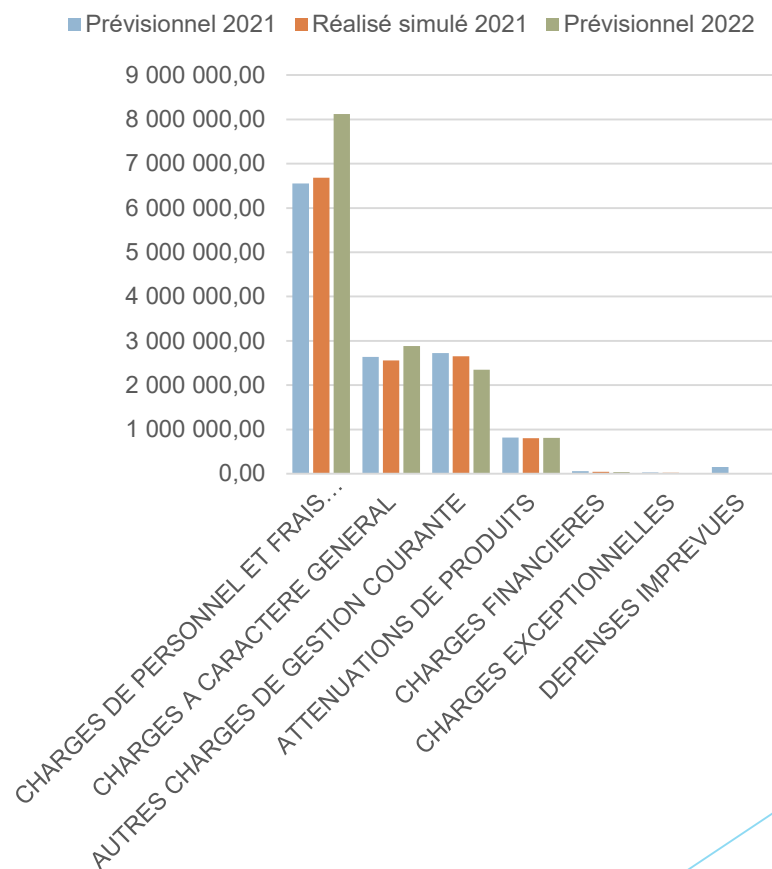


# Les dépenses de fonctionnement du BP 2022

## Dépenses réelles de fonctionnement 14 224 000 €

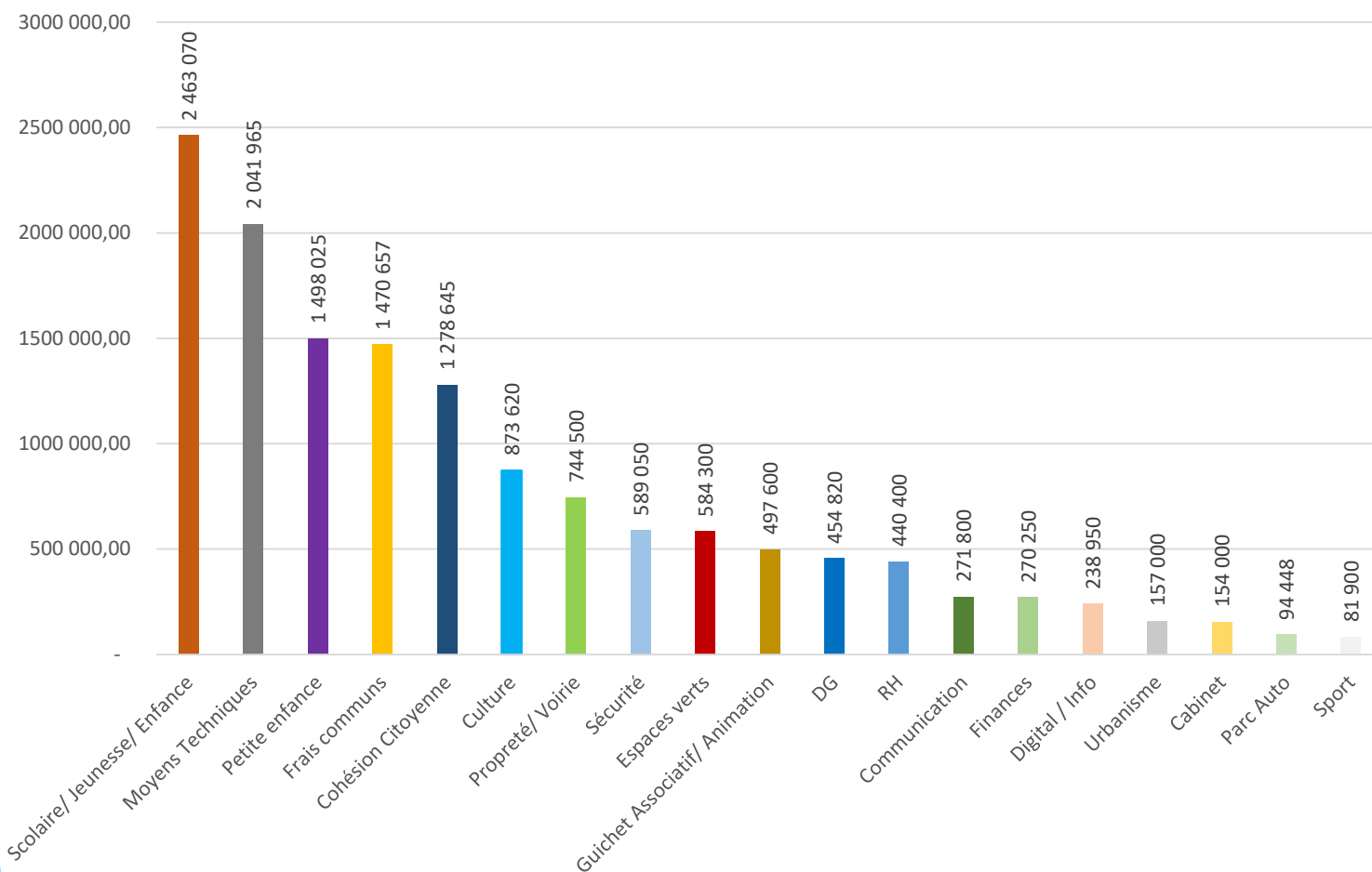


## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



# La répartition analytique des dépenses de fonctionnement du BP 2022

Analytique des dépenses réelles de fonctionnement



# La section d'investissement

# Les recettes hors emprunt d'investissement du BP 2022

La section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 595 000 € en intégrant les dotations aux amortissements

A cela s'ajoutent différentes recettes dont

- les taxes d'aménagement pour 950 000 €
- le FCTVA à hauteur de 220 000 €
- les subventions pour 200 000 € dont 60 000 € sur le réaménagement de la médiathèque, 33 000 € sur le renouvellement de tableaux interactifs, 52 000 € pour le préau sportif...

MVT	RECETTE	TOTAL
REEL	TAXE D'AMENAGEMENT	950 000
	CESSION	250 000
	FCTVA	220 000
	SUBVENTIONS	200 000
	AMENDES DE POLICE	180 000
	ZAC GIRAUDIERE	14 000
	CAUTION	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 816 000</b>

# Les dépenses d'investissement 2022

MVT	TYPE DE DEPENSES	OPERATION	Somme de Montant de l'inscription	
REEL	EN PHASE ETUDE	PARCS URBAINS	60 000	
		SKATE PARC	30 000	
		ECOLOGIE ET ECONOMIE ENERGIE	15 000	
		ETUDE SUR GROUPES SCOLAIRES	15 000	
		DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	10 000	
	<b>Total EN PHASE ETUDE</b>			<b>130 000</b>
	ENGAGEES EN 2022		RESTRUCTURATION GS JEAN MOULIN	3 150 000
			PLAINE DES SPORTS	910 000
			ACQUISITIONS FONCIERES	520 000
			ECOLOGIE ET ECONOMIE ENERGIE	503 000
			SUBVENTIONS EAUX PLUVIALES	305 000
			REAMENAGEMENT MEDIATHEQUE	240 000
			TOITURE FOURNION	100 000
			REAMENAGEMENT LOCAL CHAULIAC	85 000
			ACCESSIBILITE HANDICAP	72 000
			VIDEOPROTECTION	65 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERS			55 000	
REORGANISATION DES SERVICES			40 000	
AIRES DE JEUX			30 000	
MODES DOUX			20 000	
DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS			14 400	
PROPRETE URBAINE	10 600			
ALIGNEMENTS	5 000			
<b>Total ENGAGEES EN 2022</b>			<b>6 125 000</b>	

# Les dépenses d'investissement 2022

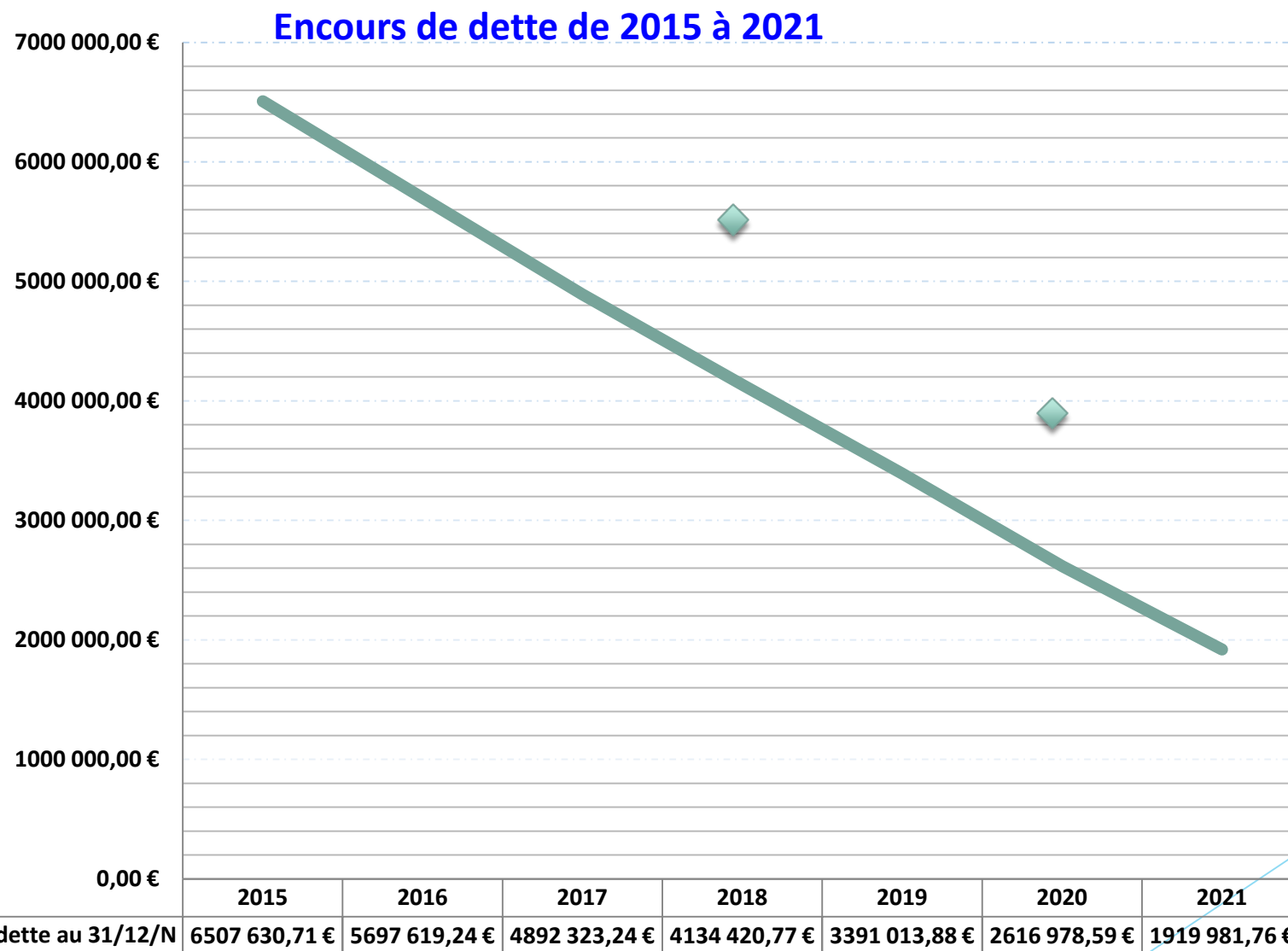
MVT	TYPE DE DEPENSES	OPERATION	Montant de l'inscription
	RECURRENTES	MATERIEL / MOBILIER / SIGNALÉTIQUE	252 540
		INFORMATIQUE	183 360
		ENTRETIEN BATIMENT	154 100
		ECLAIRAGE PUBLIC	150 000
		VEHICULES	117 000
		DEPENSES IMPREVUES	50 000
		DIVERS	37 000
		ESPACES VERTS	31 000
		SUBVENTIONS EQUIPEMENT	21 000
		PLAN LOCAL D'URBANISME	15 000
		ENTRETIEN PARKING	10 000
	<b>Total RECURRENTES</b>		<b>1 021 000</b>

TYPE DE DEPENSES	Somme de Montant
<b>Total EN PHASE ETUDE</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Total ENGAGEES EN 2022</b>	<b>6 155 000,00</b>
<b>Total RECURRENTES</b>	<b>1 021 000,00</b>
	<b>7 276 000,00</b>



# La dette communale

# Evolution de l'encours de dette



# Etat de la dette

Nombre de prêts en cours au 1er janvier 2022 = 9

- 6 prêts à taux fixe variant de 1,40% sur 10 ans à 4,92% sur 20 ans
- 3 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A, sur l'Euribor 12 mois et un taux multi index (possibilité de choix entre des taux Euribor, TAG...)

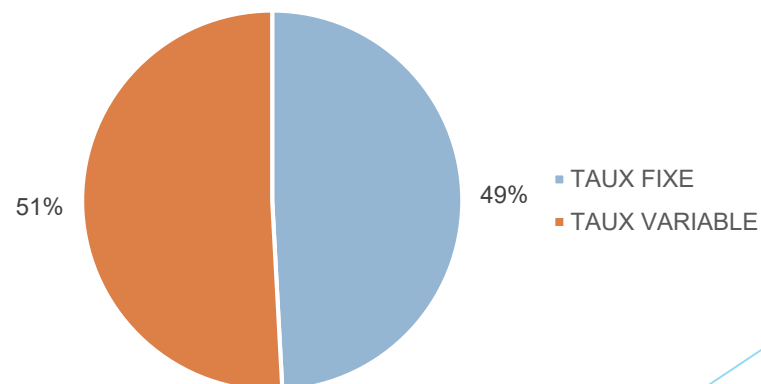
La commune n'a pas contracté de prêt « à taux structuré »

Encours de dette au 1<sup>er</sup>/01/2022 pour une population de 11 964 habitants =

- Pour mémoire, 2 616 978,59 € en 2021, soit 225 € par habitant (11 610 habitants)
- 1 919 981,76 € en 2022, soit 160 € par habitant (moyenne nationale 2018 : 886 € par habitant pour communes de 10 000 à 20 000 habitants)

Le montant des intérêts remboursés sur 2022 est estimé à 35 000 €, intérêts courus non échus inclus

Répartition taux fixe / taux variable



# L'évolution des finances communales

# La prospective du budget principal de 2020-2025

La collectivité a travaillé sur la prospective financière ci-après qui intègre les hypothèses suivantes :

## Transfert pris en compte

- Transfert de la compétence mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la CCVG
- Intégration des frais de bâtiment du Briscope au sein du budget Ville en 2021
- Intégration des services de la Petite enfance au sein du budget Ville en 2022

## Côté dépenses

- Evolution de la masse salariale de 1%
- Intégration de l'adhésion au Sytral à compter de septembre 2022 avec une participation en tant qu'employeur à 0,81% puis 1,1% en 2023, 1,3% en 2024 et 1,5% en 2025

## Côté recettes

- La baisse de la dotation globale de fonctionnement de 60 000 € par an avec la poursuite de l'écrêtement
- La sortie du dispositif politique de la ville sur Brignais
- La suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et son remplacement par la part départementale de taxe foncière
- Une hausse du produit fiscal de 4,55% en 2022
- La revalorisation de la DSC en lien avec la hausse de taxe foncière intégrée par la CCVG

# La prospective du budget principal de 2020-2025

	2020 (CA)	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 936	14 464	15 611	15 780	15 956	16 131
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 199	12 538	13 809	13 944	14 158	14 374
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 737	1 925	1 802	1 836	1 798	1 757
intérêts de la dette	53	60	35	99	198	212
EPARGNE BRUTE	1 684	1 865	1 767	1 737	1 600	1 545
remboursement du capital de dette	736	697	727	799	693	744
EPARGNE NETTE	948	1 168	1 040	938	908	802

# La prospective consolidée de 2020-2025

	2020 (CA)	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 673	15 735	15 909	16 083	16 248
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 159	12 707	13 894	14 037	14 259	14 483
<b>EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)</b>	<b>1 862</b>	<b>1 965</b>	<b>1 841</b>	<b>1 872</b>	<b>1 824</b>	<b>1 765</b>

intérêts de la dette	53	60	35	99	198	212
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 809</b>	<b>1 905</b>	<b>1 806</b>	<b>1 773</b>	<b>1 626</b>	<b>1 553</b>
remboursement du capital de dette	736	697	727	799	693	744
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 073</b>	<b>1 208</b>	<b>1 079</b>	<b>974</b>	<b>934</b>	<b>810</b>

# Détail des projets d'investissement 2020-2025

Social / Education / Enfance :  
6 504 k€ dont

Opérations diverses :  
6 091 k€ dont

➤ Les projets réalisés à moyen terme  
2020-2023 :

- La réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin dont le coût total de l'opération est estimé à 6 280 k€ dont 6 100 k€ sur le mandat
- Réfection de la toiture de l'école Fournion : 100 k€
- Réflexion sur l'évolution de nos groupes scolaires
- Fin du renouvellement urbain sur les Pérouses : coût total opération 400 k€ dont 116 k€ sur le mandat

➤ Les projets réalisés à moyen terme  
2020-2023 :

- Chaufferie bois sur le secteur Jean Moulin : 720 k€
- Travaux accessibilité handicap : 156 k€
- Extension local de la police municipale : 344 k€

➤ Les projets réalisés sur la durée  
de la mandature 2020-2025 :

- Travaux d'eaux pluviales : 2 800 k€
- Vidéoprotection : 250 k€
- Acquisitions foncières : 1 355 k€



# Détail des projets d'investissement 2020-2025

Opérations récurrentes :  
5 700 k€ dont

- Les projets réalisés sur la durée de la mandature 2020-2025 :
  - Matériel mobilier signalétique : 1 300 k€
  - Entretien bâtiment : 1 100 k€
  - Informatique : 900 k€
  - Eclairage public : 660 k€
  - Véhicules : 400 k€
  - Entretien parking : 300 k€
  - Espaces verts : 300 k€

Sport :  
4 355 k€ dont

- Les projets réalisés à moyen terme 2020-2023 :
  - Plaine des sports sur le stade Minssieux 3 816 k€ incluant la création d'un préau sportif, d'un terrain de football synthétique, la réfection des locaux du football et des courts de tennis
  - Création d'un skate parc : 330 k€
  - Réfection des terrains de pétanque : 97 k€

# Détail des projets d'investissement 2020-2025

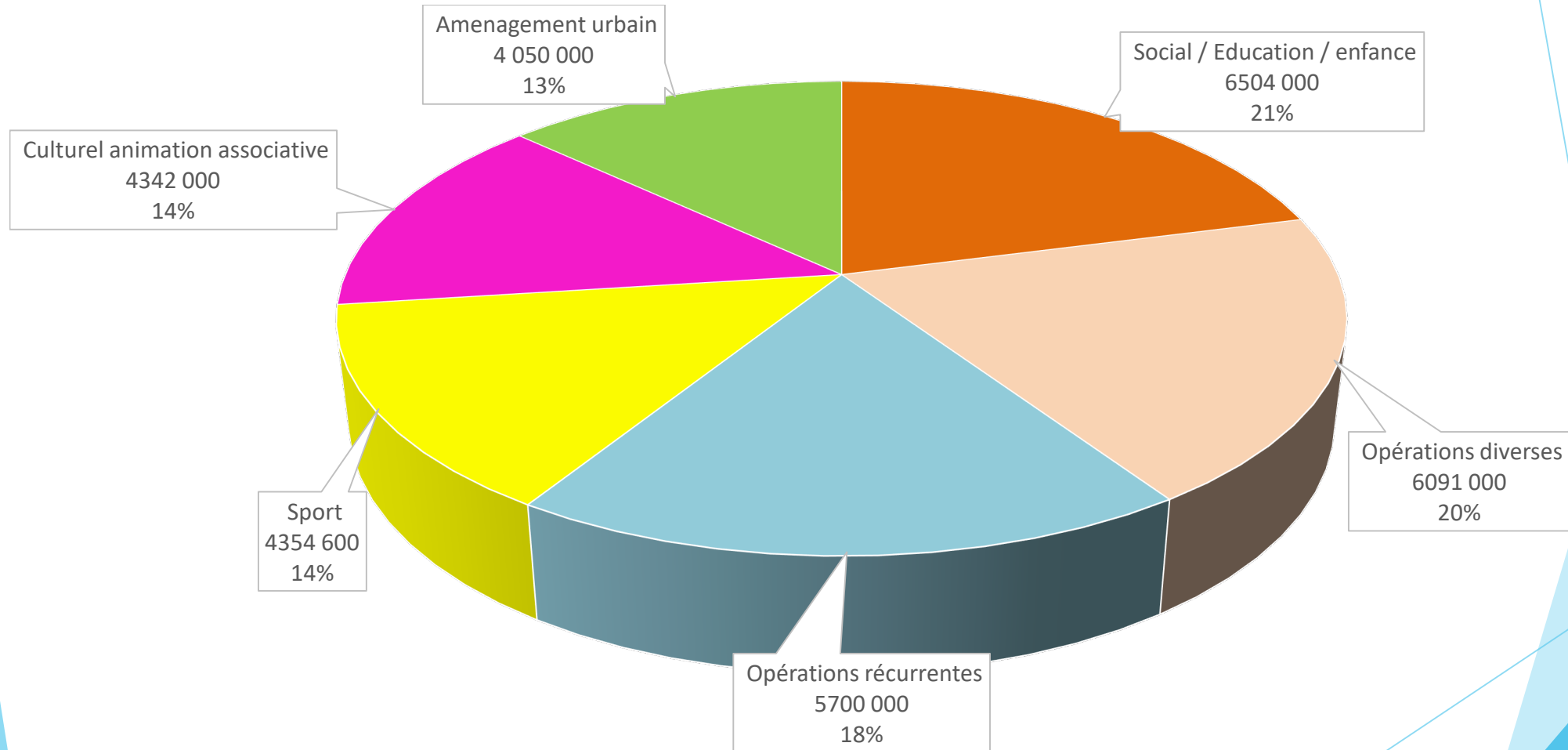
Culture / animation / vie associative : 4 342 k€ dont

- Les projets réalisés à moyen terme 2020-2023 :
  - Réaménagement de la médiathèque : 700 k€
  - Réaménagement de l'espace Chauliac : 105k€
- Les projets réalisés à long terme 2024-2025 :
  - Halle festive : 3 500 k€

Aménagements urbains : 4 050 k€ dont

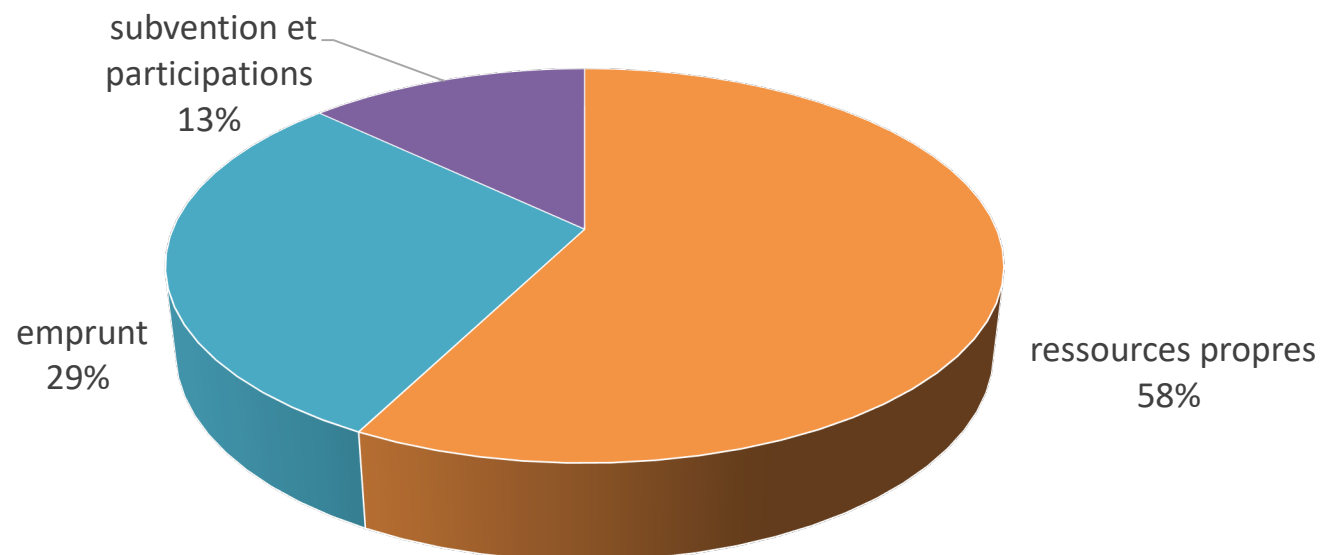
- Les projets réalisés à moyen terme 2020-2023 :
  - Parc urbain secteur stade blanc : 1 000 k€
  - Cheminements doux : 375 k€
  - Passage du couvent : 240 k€
  - Traitements des ilots de chaleur : 430k€
- Les projets réalisés à long terme 2024-2025 :
  - Aménagement rue Paul Bovier Lapierre : 215 k€
- Les projets réalisés tout au long de la mandature:
  - Aménagement quartier de la gare : 1 800 k€

# Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025



- Les projets d'investissement de la mandature s'élèvent à un peu plus de 31 millions d'euros

# Le financement des investissements 2020 -2025



Soit un besoin d'emprunt s'élevant à 9 300 000 millions d'euros ce qui conduirait en fin de mandat un endettement à moins de 650 € par habitant lorsque l'encours moyen par habitant pour les communes entre 10 000 et 20 000 habitants s'élève à plus de 886 € aujourd'hui

# La prospective consolidée de 2020-2025 intégrant les investissements

	2020 (CA)	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 673	15 735	15 909	16 083	16 248
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 159	12 707	13 894	14 037	14 259	14 483
<b>EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)</b>	<b>1 862</b>	<b>1 965</b>	<b>1 841</b>	<b>1 872</b>	<b>1 824</b>	<b>1 765</b>

intérêts de la dette	53	60	35	99	198	212
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 809</b>	<b>1 905</b>	<b>1 806</b>	<b>1 773</b>	<b>1 626</b>	<b>1 553</b>
remboursement du capital de dette	736	697	727	799	693	744
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 073</b>	<b>1 208</b>	<b>1 079</b>	<b>974</b>	<b>934</b>	<b>810</b>

dépenses d'investissement	2 424	5 104	7 278	9 296	4 212	3 315
recettes d'investissement	5 254	6 617	3 511	4 441	3 256	3 113
<b>dépenses d'investissement -recettes d'investissement</b>	<b>-2 830</b>	<b>-1 513</b>	<b>3 767</b>	<b>4 855</b>	<b>956</b>	<b>202</b>

<b>emprunt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 524</b>	<b>4 715</b>	<b>846</b>	<b>199</b>
----------------	----------	----------	--------------	--------------	------------	------------

FIN